

## Honoraires LOCATION Locaux d'habitation

conformément aux dispositions de la loi du 27 mars 2014 – loi ALUR

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail	8 € T.T.C. du m <sup>2</sup>	8 € T.T.C. du m <sup>2</sup>
État des lieux d'entrée (Etat des lieux de sortie inclus)	3 € T.T.C. du m <sup>2</sup>	3 € T.T.C. du m <sup>2</sup>
L'ensemble plafonné à un mois de loyer. Pour les chambres meublées en colocation, la surface retenue est l'addition de la surface privative et du prorata de la surface commune (en nombre de chambre).		
Bail de stationnement et locaux annexes	50 € T.T.C.	50 € T.T.C.
Avenant au bail	300 € T.T.C.	300 € T.T.C.
Honoraires d'entremise (pour les biens non gérés)	150 € T.T.C.	0 €
Honoraires d'entremise (pour les biens gérés inférieurs à 33m <sup>2</sup> )	60 € T.T.C.	0 €

Tarifs TTC dont TVA actuellement en vigueur de 20%

## Honoraires LOCATION Locaux professionnels et commerciaux

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Visite, Constitution du dossier	0 €	10 % H.T du loyer annuel
Rédaction du bail	0 €	500 € H.T
Renouvellement du bail commercial	5 % H.T du loyer annuel (au minimum 1 mois de loyer H.C)	5 % H.T du loyer annuel (au minimum 1 mois de loyer H.C)

## Honoraires LOCATION Bail rural

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Rédaction du bail	400 € T.T.C	400 € T.T.C

## Honoraires GERANCE LOCATIVE

7% H.T. sur les loyers et charges encaissés – Tarif indicatif devant faire l'objet d'une étude personnalisée en fonction des spécificités du patrimoine à gérer.
Autres prestations : 2.5% H.T. sur le montant des travaux faisant l'objet d'une gestion par l'agence
Congé pour vente ou pour reprise délivré au locataire par huissier – Frais de dossier 100.00€ TTC
Gestion dossier diagnostic (initial ou mise à jour) – 20.00€ TTC

Le descriptif des prestations et des missions de gérance locative est contenu dans le mandat de gérance (nous consulter). Ces honoraires sont à la charge du mandant (propriétaire bailleur).

## Honoraires TRANSACTION à la charge de l'Acqureur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C.
De 1 € à 35 000 €	3 500 €
De 35 001 € à 100 000 €	9.00 %
De 100 001 € à 150 000 €	8.50 %
De 150 001 € à 200 000 €	8.00 %
De 200 001 € à 250 000 €	7.50 %
De 250 001 € à 300 000 €	7.00 %
De 300 001 € à 400 000 €	6.50 %
De 400 001 € à 500 000€	6.00%
Au-delà de 500 001 €	5.50%
5 000 € T.T.C. minimum pour la vente d'un terrain	
Les honoraires appliqués sont ceux au mandat en cas de vente négociée	
En cas de délégation de mandat, les honoraires du mandat principal s'appliquent	

Tarifs TTC dont TVA actuellement en vigueur de 20%

## Honoraires TRANSACTION entreprise / fonds de commerce

PRIX DE VENTE NET VENDEUR	HONORAIRES H.T
De 1 € à 60 000 €	6 000€ HT soit 7 200€ TTC
De 60 001 € à 150 000 €	10.00 %
De 150 001€ à 650 000 €	8.50 %
Au-delà de 650 001 €	6.50 %

## Honoraires SYNDIC DE COPROPRIETE

Rémunération de la gestion courante – Tarifs indicatifs devant faire l'objet d'une étude personnalisée en fonction des spécificités de chaque immeuble (équipements communs, salariés, ...).

	MONTANT H.T. par lot / an	MONTANT T.T.C. par lot / an
De 2 à 6 lots	Forfait minimum de 1 666,66 € H.T. soit 2 000 € T.T.C. pour l'immeuble	
De 7 à 9 lots	260 € H.T.	312 € T.T.C.
De 10 à 49 lots	210 € H.T.	252 € T.T.C.
De 50 à 99 lots	190 € H.T.	228 € T.T.C.
De 100 à 150 lots	160 € H.T.	192 € T.T.C.
A partir de 150 lots	Sur étude	